



Frais pour une enfant majeure

Par **Rigaud**, le **22/02/2011** à **13:13**

Bonjour,

La fille de mon conjoint qui a 18 ans et vivait chez nous est repartie habiter chez sa maman au mois de novembre 2010. Sa maman, sans nous consulter, l'a inscrite en internat et aujourd'hui, nous recevons la facture dudit internat. Nous ne percevons plus les prestations des allocations familiales mais, si nous assumons ses frais d'internat, c'est comme si elle était encore à notre charge. Quelles sont nos obligations ?

Vous remerciant par avance,

Veillez agréer, Madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.